

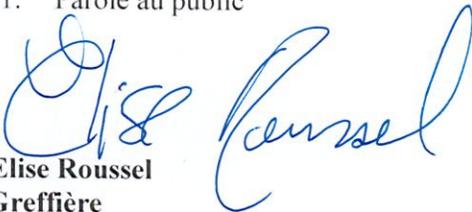


RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE SHIPPAGAN

Le 4 avril 2022 à 19 h
Salle Ernest-Richard

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Divulcation de conflits d'intérêts
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Réunion ordinaire du 7 mars 2022
5. Suivi des procès-verbaux
6. Correspondance
 - 6.1 Rapports des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – mars 2022
 - 6.2 Autre
7. Rapport des comités
 - 7.1 Environnement, transport actif et jeunesse
 - 7.2 Développement économique et finances
 - 7.3 Infrastructure et tourisme
 - 7.4 Sécurité publique, culture et ressources humaines
 - 7.5 Sports et communautaire
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Mise à jour des signataires chez UNI Coopération financière
 - 8.2 Augmentation de la marge du Fonds de fonctionnement général - UNI Coopération financière
 - 8.3 Présentation de la modification au plan municipal – Projet 184, rue des Peupliers et l'ensemble du territoire
 - 8.4 Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la Loi sur l'urbanisme – Projet 184, rue des Peupliers et l'ensemble du territoire
 - 8.5 Études des objections – Projet Pneus du Boulevard
 - 8.6 Première lecture par son titre de l'arrêté 77-2022-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan
 - 8.7 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 77-2022-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan
 - 8.8 Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan
 - 8.9 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan
 - 8.10 Études des objections – Projet Domaine Haché
 - 8.11 Première lecture par son titre de l'arrêté 77-2022-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan
 - 8.12 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 77-2022-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan
 - 8.13 Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan
 - 8.14 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan
 - 8.15 Partenariat - Parc Haut-Shippagan
 - 8.16 Demande de commandite -Pageant Mlle pour la cause
 - 8.17 Adoption – Politique d'incitatifs au développement économique
9. Mot du maire
10. Levée de l'assemblée
11. Parole au public


Elise Roussel
Greffière